



**INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

---



**Septembre 2023 N° 20**



INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET  
PROFESSIONNEL

---

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

---

Directeur de Publication ..... : Pr Edmée MANSILLA, IPNETP Abidjan  
Secrétaire de Publication ..... : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP Abidjan  
Directeur Scientifique ..... : Pr Kanvally FADIGA, ENS Abidjan

*Membres du comité scientifique*

Pr BAHA Bi YOUZAN D. .... : Université de Cocody Abidjan  
Pr KOUADIO Bénié Marcel ..... : Université de Cocody Abidjan  
Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB Yamoussoukro  
Pr GBONGUE Jean-Baptiste ..... : IPNETP Abidjan  
Pr BERTE Zakaria ..... : IPNETP Abidjan

*Comité de lecture*

Dr KONE Koko Siaka..... : IPNETP Abidjan  
Dr TRAORE Sibiri..... : IPNETP Abidjan  
Dr KOUAME Adjo Sébastienne ..... : IPNETP Abidjan  
Dr BENIE Aloh Jean Martial Hillarion,..... : IPNETP Abidjan  
Dr KONE Foussény ..... : IPNETP Abidjan  
Dr AHON Gnamien Marcel ..... : IPNETP Abidjan  
Dr ZOKOU Gbomené Hervé ..... : IPNETP Abidjan



## TABLE DES MATIERES

<b>I -Editorial</b> .....	7
<b>II - Point de vue du superviseur de l'IPNETP durant l'entretien supervision pédagogique</b> N'DRI Bernard Aimé OUFFOUE, <i>Assistant à l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) Département des Sciences de l'Education / Côte d'Ivoire</i> .....	9
<b>III - Apports des arts plastiques dans le développement de la motricité fine dans l'apprentissage à l'écriture au préscolaire</b> Sinaly TRAORE, Gboméné Hervé ZOKOU, Firmin Sadia, <i>Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Abidjan-Côte d'Ivoire,</i> .....	47
<b>IV - L'impact de La Covid-19 sur la production cotonnière dans le département de Korhogo</b> N'golo Brahim SORO, <i>Assistant / Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) Abidjan, Côte d'Ivoire</i> .....	69
<b>V - Les logiques d'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans les emplois atypiques : Cas des diplômés de la commune de Bouaké</b> ASSOA Anzi André, <i>Université Alassane Ouattara - Bouaké</i> .....	93
<b>VI - Diagnostic des transformateurs haute tension par spectroscopie diélectrique par envoi simultané de fréquences</b> Simplice AKRE, <i>Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP),</i> Issouf Fofana, Zié Yéo, Fethi Meghnefi, Kassi Simon Koutoua , Békibénan Sékongo, <i>(IPNETP)</i> .....	107

<b>VII - Gouvernance territoriale et développement touristique dans les villages côtiers en Côte d'Ivoire. Cas de Lipkilassié, Département de Grand-Lahou</b> Bi Vagbé Gethème IRIE, Sociologue, Enseignant-Chercheur, <i>Université de San Pedro, .....</i>	143
<b>VIII - Influence de la perception de l'administration fiscale et du risque encouru sur l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt</b> Maurice Gnamien EKANZA, <i>Département de Psychologie - Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody.....</i>	167
<b>IX - Systèmes successoraux à Doroubé dans la sous-préfecture de Gagnoa à l'ouest de la Côte d'Ivoire</b> ZAKRY Djédjé Charles <sup>1</sup> , Doctorant en sociologie, Dr DALEBA Groghuey <sup>2</sup> , <i>Institut d'Ethno-Sociologie, Sciences de l'Homme et de la Société, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody.....</i>	193
<b>X - Effet de la distance culturelle sur le choix conjugal : mariage endogamique et exogamique entre les différentes ethnies en Côte d'Ivoire</b> ZIBE Guédé Patrick, <i>Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. UFR Science de l'Homme et de la Société / Département de Psychologie.....</i>	217
<b>XI - Facteurs sociaux de la polémique autour du projet de légalisation de la polygamie en Côte d'Ivoire : une analyse à partir de familles polygames dans la commune d'Abobo</b> DAGO Michèle-Ange, <i>Institut d'Ethno-sociologie – Université Félix Houphouët-Boigny.....</i>	239

## **Influence de la perception de l'administration fiscale et du risque encouru sur l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt**

**Maurice Gnamien EKANZA**, ekmaurice82@gmail.com

Département de Psychologie - Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody

### **Résumé :**

Malgré la nécessité de l'impôt, certains citoyens ivoiriens ont tendance à dissimuler leurs biens imposables. Cette propension à ne pas payer l'impôt entrave la mobilisation des recettes fiscales et freine les capacités du gouvernement ivoirien à financer les projets d'utilité publique. Pour mieux comprendre de tel comportement, cette étude est menée pour expliquer l'attitude des commerçants à l'égard du paiement de l'impôt. A cet effet, des investigations ont porté sur 257 commerçants des deux sexes, âgés de 20 ans et plus, sélectionnés par la technique d'échantillonnage raisonné. L'analyse des résultats à travers le test de Tukey, montre que les commerçants d'Abidjan qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable au paiement de l'impôt que celle de ceux qui en ont une perception valorisante. En outre, les contribuables qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendé et puni ont une attitude moins favorable envers le paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque. Il est donc primordial de prendre en compte ces facteurs dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'incivisme fiscal.

**Mots clés :** Impôt, administration fiscale, perception sociale, risque, attitude

**Summary :**

Despite the necessity of tax, some Ivorian citizens tend to hide their taxable assets. This propensity not to pay taxes hinders the mobilization of tax revenues and hampers the Ivorian government's ability to finance public utility projects. To better understand such behavior, this study is conducted to explain the attitude of traders towards paying tax. To this end, investigations focused on 257 traders of both sexes, aged 20 and over, selected by the purposive sampling technique. The analysis of the results through the Tukey test shows that Abidjan traders who have a demeaning perception of the tax administration develop a less favorable attitude to paying tax than that of those who have a positive perception of it. Furthermore, taxpayers who underestimate the personal risk of being apprehended and punished have a less favorable attitude toward paying tax than those who overestimate this risk. It is therefore essential to take these factors into account when implementing policies to combat tax non-compliance.

**Keywords :** Tax, tax administration, social perception, risk, attitude



## **1- INTRODUCTION**

La préoccupation majeure des autorités fiscales Ivoiriennes pour faire face au défi de mobilisation d'importantes ressources internes se résume à l'agrandissement de l'assiette par le développement du civisme fiscal en Côte d'Ivoire. La mobilisation suffisante de ressources fiscales permettrait au gouvernement Ivoirien à faire face aux dépenses d'utilité publique et de réduire les inégalités sociales. Les efforts fiscaux engagés par les autorités ivoiriennes pour répondre aux attentes des populations sont contrariés par le comportement incivique fiscal de certains contribuables ivoiriens qui dissimulent leurs biens imposables. Cela est attesté par la Banque Mondiale (2019) et Afro baromètre (2021). Selon la Banque mondiale, sur la période 2012-2017, le ratio des recettes brutes de TVA décline encore de 0,3 points de PIB alors que la conjoncture économique post-crise et l'environnement plus propice aux affaires ont exercé un effet positif sur la rentabilité des entreprises. Selon l'enquête d'Afro baromètre (2021), le nombre de citoyens ivoiriens qui s'opposent à la légitimité du gouvernement de percevoir des impôts a atteint 26% en 2017, puis 35% en 2019. Selon la même enquête, le gouvernement ivoirien a perdu près de 103 milliards de FCFA en 2019. Cette propension à ne pas payer l'impôt entrave la mobilisation des recettes fiscales ; ce qui est dommageable pour le développement national. C'est en ce sens que Barilari (2000 ; p.8) souligne que « Sans impôt, pas de redistribution et de solidarité, pas de services publics, pas d'investissements dans le long terme, Bref, pas d'Etat du tout ». Pour tenter de réduire la fraude fiscale, le gouvernement ivoirien a mené plusieurs actions correctives, comme la création de brigades de contrôle TVA, la mise en place de déclaration et paiement électronique de l'impôt, du paiement de l'impôt par tranche. Cependant, Selon la banque mondiale (2019) toutes les mesures prises par les autorités fiscales du pays n'ont pas encore rapporté les résultats escomptés. L'étude de cette problématique pourrait permettre aux autorités fiscales de connaître les croyances et attitudes sous-jacentes pour mieux maîtriser le phénomène et également aider les décideurs

à établir les politiques de lutte contre la fraude fiscale. L'intérêt scientifique de cette étude réside dans la persistance du phénomène fiscal en dépit des travaux scientifiques qui portent sur la fraude fiscale.

De ce qui précède, un questionnement se pose : Comment peut-on expliquer l'attitude de rejet de l'impôt chez les contribuables ?

La théorie écologique de Gibson (1979) et la théorie interpersonnelle de Triandis (1980) apportent une réponse à cette préoccupation. Dans l'approche écologique, l'être humain est un être agissant par essence qui recherche dans son environnement les possibilités d'action lui permettant de s'adapter c'est-à-dire de produire des conduites qui vont dans le sens soit de sa survie, soit de l'atteinte de ses objectifs. Ce sont ces possibilités d'actions offertes par l'environnement et plus précisément par l'objet perçu que Gibson appelle *affordance*. Ainsi, lorsque les *affordances* offertes par un objet perçu vont dans le sens de l'adaptation de l'individu percevant, celui-ci en a une perception positive. Dans ce cas, il a tendance à faire usage de cet objet pour atteindre ses objectifs. En revanche, lorsque les possibilités offertes par un objet perçu s'opposent ou entravent l'adaptation de l'individu percevant, celui-ci en a une perception négative. Dans ce dernier cas, il a tendance à rejeter cet objet. Selon la théorie des comportements interpersonnels (Triandis 1980), le comportement a trois précurseurs immédiats : l'intention d'adopter le comportement, l'habitude et les conditions facilitant ou inhibant l'adoption du comportement. L'intention est déterminée par l'attitude, les normes sociales et les conséquences anticipées du comportement. Les principes de cette théorie impliquent que si un individu ne paie pas ses impôts, c'est parce qu'il n'a pas l'intention de les payer, pas l'habitude de les payer ou encore celui-ci est confronté à des circonstances qui ne facilitent pas le paiement de ses impôts. L'intention de ne pas payer l'impôt est à son tour déterminée par une attitude opposée au paiement de l'impôt, par des normes défavorables et par l'anticipation

de conséquences favorables pour les personnes ayant un comportement fiscal déviant.

La littérature met en exergue plusieurs facteurs explicatifs du phénomène d'incivisme fiscal. Ces facteurs peuvent néanmoins s'organiser en trois grandes catégories : les facteurs institutionnels, les facteurs socio-environnementaux et les facteurs individuels.

Les facteurs institutionnels renvoient aux déterminants liés au fonctionnement de l'administration et aux lois fiscales. Selon Bordes-Pages et al. (2008), la centralisation des services fiscaux, la lourdeur et la qualité des services administratifs, la rigidité, le manque de communication et d'informations influencent négativement la conformité fiscale. Pour l'OCDE (2019), l'allègement des formalités administratives, la transparence, le renforcement de la concertation entre contribuable et l'administration fiscale, la lutte contre la corruption des agents fiscaux et l'instauration de mécanismes de règlement des différends plus efficaces sont des leviers les plus importants pour améliorer la sécurité fiscale. Il est vrai que ce groupe de facteurs pouvait expliquer le comportement de rejet de l'impôt en Côte d'Ivoire mais, aujourd'hui, les mesures incitatives sont prises pour faciliter le paiement des impôts. Ce qui nous amène à minimiser le pouvoir explicatif de cette catégorie de facteur dans le rejet de l'impôt. La seconde catégorie de facteurs qui influencent le comportement incivique fiscal fait référence aux facteurs socio-environnementaux. Ils correspondent au contexte extra-institutionnel. Kim (2008) montre que, lorsque le gouvernement met en place des politiques de contrôle des prix des denrées alimentaires, cela augmente les ressources des contribuables et peut les inciter à contribuer aux ressources de l'Etat. Wakanga (2011) prouve que quand le pays se trouve dans une situation de crise, les contribuables rejettent l'impôt. A travers les données sur l'Afrique, l'OCDE (2013) indique le degré de civisme fiscal est plus élevé lorsque la corruption est sous contrôle. Le pouvoir explicatif de ce groupe de facteurs dans

le phénomène de déviance fiscale est sous-estimé car la conjoncture économique post-crise et l'environnement plus propice aux affaires ont exercé un effet positif sur la rentabilité des entreprises, mais la fraude persiste (Banque Mondiale, 2019). Tout porte à croire que les facteurs individuels comme les perceptions et attitudes seraient responsables du rejet de l'impôt en Côte d'Ivoire (Edosa Josué, Ehichioya et Izedonmi, 2014). Examinant les déterminants de la conformité fiscale des particuliers vivant au Nigeria, ces auteurs prouvent que les aspects psychologiques des contribuables tels que la perception et l'attitude des sujets ont un impact plus fondamental sur la conformité fiscale des particuliers. Leroy (2009) fait remarquer que le contribuable apprécie aussi l'impôt par rapport à ses représentations ou perceptions. Le choix de remplir correctement ou non ses obligations fiscales induit une subjectivité que la rationalité économique ne prend pas en compte.

Quels sont les déterminants cognitifs qui peuvent expliquer l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan ? Cette question, levier de cette recherche, conduit à identifier les facteurs cognitifs déterminants de l'attitude fiscale des commerçants en Côte d'Ivoire. Certains faits peuvent renseigner sur les déterminants recherchés. Par exemple, au sein de la population ivoirienne, l'on peut observer une persistance de croyance ou jugement visant à jeter l'opprobre sur l'impôt. En effet, les raisons relevées dans les opinions de la population font cas d'un sentiment d'inefficacité et de comportement non éthique des agents fiscaux et l'iniquité de l'administration fiscale, le sentiment d'injustice fiscale. Par ailleurs, la fraude fiscale est jugée par les résidents d'Abidjan comme étant un acte moins grave par rapport aux autres délits comme passer au feu rouge ou encore faire un détournement d'argent (Ekanza, 2022). La fraude fiscale n'est donc pas perçue comme étant un comportement à risque. Diomandé (2013) indique que malgré le nombre croissant de saisines et de textes fiscaux élaborés pour punir tous ceux qui ne se conforment pas aux normes fiscales, la fraude fiscale persiste en

Côte d'Ivoire. De ces différents constats qui précèdent, deux facteurs cognitifs liés respectivement à chacune de ces observations semblent pertinents dans l'explication de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan. Il s'agit de la perception de l'administration fiscale et de la perception du risque personnel encouru. En quoi ces facteurs peuvent-ils déterminer l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan ?

L'intérêt accordé à la perception de l'administration fiscale dans l'explication de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt peut s'expliquer par les faits. En effet, l'administration fiscale joue un rôle primordial dans la conformité fiscale. Elle est l'interface entre l'impôt et les assujettis. L'image que revêt l'administration fiscale pour les contribuables à une incidence significative sur la conformité fiscale. L'étude de l'OCDE (2013) apporte des éléments de preuve dans le choix de cette variable comme paramètre pouvant expliquer l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt en Côte d'Ivoire. Cette organisation révèle que les personnes ayant confiance en l'administration fiscale de leur pays ont un civisme fiscal plus élevé que celles qui n'en ont pas confiance. Artawan, Widnyana et Teja-Kusuma (2020) montrent dans une étude en Indonésie que la perception du service fourni par l'administration fiscale, la satisfaction et la confiance des contribuables ont des impacts considérables sur la conformité fiscale. L'enjeu analytique accordé à la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni par l'administration fiscale comme variable explicative plausible de l'attitude des commerçants à Abidjanais à l'égard du paiement de l'impôt a pour point d'ancrage certaines observations. La législation fiscale ivoirienne donne à l'administration fiscale le pouvoir de contrôle et prévoit aussi des mesures spéciales (sanctions) pour lutter contre la fraude fiscale. Pour assurer sa mission de contrôle, l'administration dispose d'un certain nombre de moyens : droit de visite et de saisie (articles 12 du LPF). Malgré ces dispositions légales, les pratiques frauduleuses comme les achats et les ventes de produits sans facture, les importations et exportations

fictives, l'existence de commerces fictifs, continuent à une grande échelle au sein de la population ivoirienne.

En définitive, après un exposé de motifs qui militent en faveur du choix des variables, la perception de l'administration fiscale et la perception du risque personnel encouru dans la présente étude, il est nécessaire d'émettre certaines hypothèses en fonction des objectifs fixés. L'objectif général est d'expliquer l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt à partir de la perception de l'administration fiscale et du risque personnel d'être appréhendé et puni. Le premier objectif spécifique est d'analyser l'impact de la perception de l'administration fiscale sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt et le deuxième est de d'examiner l'effet de la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt.

A la suite des objectifs émis, nous pouvons formuler les hypothèses suivantes :

**Hypothèse Générale :**

La perception de l'administration fiscale et du risque personnel encouru influencent significativement l'attitude des commençants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt.

**H<sub>1</sub> :** Les commerçants qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable vis-à-vis du paiement de l'impôt que celle de ceux qui en ont une perception valorisante.

**H<sub>2</sub> :** Les commerçants qui sous-estiment le risque personnel d'être puni par l'administration fiscale ont une attitude moins favorable envers le paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque personnel.

La vérification de ces hypothèses nécessite que l'on définisse une démarche méthodologique adaptée. Cette méthodologie permettra de mettre les hypothèses à l'épreuve des faits avant de s'attacher à l'analyse et à l'interprétation des résultats qui seront obtenus.

## **2- METHODOLOGIE**

### **2.1- Description des variables**

Les hypothèses émises dans ce travail mettent en relation deux types de variables : les variables indépendantes et la variable dépendante.

### **2.2- Variables indépendantes**

Deux variables indépendantes sont considérées dans ce travail :

- la perception de l'administration fiscale ;
- et la perception du risque personnel encouru d'être puni.

La perception de l'administration fiscale correspond à une évaluation du fonctionnement de l'administration fiscale, de ses actions et de son rapport aux contribuables. Il s'agit d'une variable de nature qualitative présentant deux modalités :

- La perception dévalorisante de l'administration fiscale ;
- La perception valorisante de l'administration fiscale.

On parle de « perception dévalorisante de l'administration fiscale » lorsque le sujet a tendance à croire que les agents des services des impôts sont corrompus, les lois fiscales ne sont pas claires, il n'y a pas d'équité dans le montant d'impôt à payer et que les recettes fiscales ne profitent pas à tous les résidents de la Côte d'Ivoire.

En revanche, on parle de « perception valorisante de l'administration fiscale » lorsque l'individu est enclin à penser que les agents des services des impôts sont intègres, les lois fiscales sont compréhensibles, il y a une équité dans le montant d'impôt à payer et que les recettes fiscales bénéficient à l'ensemble des résidents de la Côte d'Ivoire. Cette variable est mesurée à l'aide de l'échelle de l'équité du système fiscal empruntée à Giray, Gerçek et Aydoğdu (2015) dont les items sont constitués des opinions portant sur l'administration fiscale. Cette échelle est appropriée dans le cadre de notre étude au regard des opinions qui constituent celle-ci.

La perception du risque personnel encouru est la deuxième variable indépendante prise en compte dans cette étude. La perception du risque personnel encouru est l'évaluation que fait le sujet des possibilités élevées ou faibles qu'il a d'être appréhendé et sanctionné par l'administration fiscale s'il ne se conforme pas aux règles fiscales. Cette variable est de nature qualitative avec deux modalités :

- sous-estimation ou minimisation du risque personnel encouru ;
- surestimation ou amplification du risque personnel encouru.

On parle de « sous-estimation du risque personnel encouru » lorsque le sujet estime avoir de faibles possibilités d'être appréhendé et sanctionné par l'administration fiscale même s'il viole les lois fiscales. Par contre, on parle de « surestimation du risque personnel encouru » lorsque l'individu juge avoir de fortes chances d'être appréhendé et puni par l'administration fiscale, s'il fait le moindre écart aux lois fiscales. La mesure de



cette variable est obtenue en demandant au sujet, à l'aide de l'échelle hypothétique de conformité fiscale empruntée à Palil (2010), de juger de sa probabilité d'être appréhendée et sanctionnée s'il ne paie pas ses impôts. Cette échelle est adaptée dans le cadre de notre étude au regard des items qui la constituent.

### **2.3- Variable dépendante : l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt**

Cette étude examine une seule variable dépendante : l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Cette attitude traduit une prédisposition mentale du sujet à être plus ou moins favorable au paiement de l'impôt. Elle englobe un ensemble de croyances, de sentiments et d'intentions tendant à montrer la plus ou moins forte inclination ou aversion des résidents d'Abidjan vis-à-vis du paiement de l'impôt.

Cette variable est de nature quantitative et sera mesurée à l'aide de l'échelle de conformité fiscale de Kirchler et Wahl (2010). Cette échelle est de type Likert en 4 points allant de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ». Les scores sur cette échelle varient en théorie de 19 à 76. La note 19 caractérise l'attitude la plus défavorable au paiement de l'impôt, tandis que le score 76 décrit l'attitude la plus favorable au paiement de l'impôt. En d'autres termes, plus le score d'un sujet tend vers 19, plus celui-ci est opposé au paiement de l'impôt. Par contre, plus le score du sujet tend vers 76, plus ce dernier est favorable au paiement de l'impôt.

### **2.4- Échantillonnage**

L'échantillonnage a pour but d'indiquer les procédures mises en œuvre pour sélectionner les sujets enquêtés. Notons que la ville d'Abidjan a été choisie pour mener cette étude. Capitale économique de la Côte d'Ivoire,

pays de l'Afrique de l'Ouest, Abidjan est la ville la plus importante de la Côte d'Ivoire sur le plan démographique, urbain, économique, social et culturel. A l'instar de nombreux pays en voie de développement, l'économie informelle constituée de nombreux « petits métiers », occupe une grande partie de l'activité économique de la ville d'Abidjan (INS, 1998). En effet, plus de la moitié (50,5%) des emplois indépendants non agricoles sont concentrés à Abidjan. Ils représentent 99% de l'ensemble des emplois indépendants informels quelle que soit la caractéristique sociodémographique. Le choix des participants s'est fondé sur la méthode d'échantillonnage par choix raisonné. Les critères de sélection sont les suivants : être propriétaire d'un commerce, l'activité doit avoir au moins deux années d'existence dans la ville, avoir un niveau d'étude secondaire et un âge supérieur ou égale à 20 ans. Tenant compte des critères ci-dessus énumérés, 257 propriétaires de commerces issus des dix (10) communes d'Abidjan ont participé à l'étude. Parmi les répondants, 149 sont de sexe masculin et 108 de sexe féminin. En ce qui concerne l'âge, 35% avaient entre 20 et 30 ans ; 40% entre 31 et 40 ans : 18% entre 41 et 50 ans : 6% entre 51 et 60 ans ; 1% au-dessus de 60 ans. Aussi, 30% ont eu un niveau de la classe de 4<sup>ème</sup> ; 39% avaient un BEPC ; 9% ont un niveau de second cycle du secondaire 22% ont un Baccalauréat. 48% des répondants ont déclaré avoir entre 25 ans d'existence ; 40% ont entre 6 et 10 ans d'existence et 12% au-dessus de 10 années d'existence.

## **2.5- Instrument d'enquête**

Dans le cadre d'une étude quantitative, l'instrument le mieux adapté est le questionnaire. Le questionnaire de cette étude est structuré en cinq (04) axes. Le premier axe est consacré à la mesure des variables parasites, les quatre (03) autres parties correspondent respectivement à l'échelle de la perception de l'administration fiscale, l'échelle de la perception du risque personnel encouru et l'échelle d'attitude à l'égard du

paiement de l'impôt. La perception du risque personnel encouru, la perception de l'administration fiscale et l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt sont mesurées respectivement au moyen de l'échelle hypothétique de conformité fiscale de Palil (2010), de l'échelle de l'équité du système fiscal de Giray, Gerçek et Aydoğdu (2015), et de l'échelle de conformité fiscale de Kirchler et Wahl (2010). L'échelle de la perception du risque personnel encouru est une échelle de type Likert en cinq (05) points allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ». Les scores varient de 23 à 115 points. Le score 23 indique la sous-estimation du risque perçu (le sujet croit qu'il a assez de chances de ne pas se faire prendre et sanctionné) et le score 115 traduit la surestimation du risque perçu (le sujet pense que la probabilité de se faire prendre et d'être sévèrement sanctionné est très élevée). Cette échelle mesure huit (08) dimensions dont le Soulagement personnel avec un Alpha de Cronbach de 0.731, les Sanctions avec un Alpha de Cronbach de 0.752, la Probabilité d'être audité avec un Alpha de Cronbach de 0.707, la Perception de justice et d'équité avec un Alpha de Cronbach de 0.512, le Groupe de référence avec un Alpha de Cronbach de 0.869, le Rôle de l'administration fiscale avec un Alpha de Cronbach de 0.562 et l'Ethique avec un Alpha de Cronbach de 0.830. L'Alpha de Cronbach pour 5 constructions sur 8 était supérieur à 0.700 tandis que les 3 autres supérieurs à 0.500, ce qui suggère que l'instrument utilisé était valide et d'une grande fiabilité.

La mesure de la perception de l'administration fiscale a été effectuée au moyen de l'échelle de l'équité du système fiscal empruntée à Giray, Gerçek et Aydoğdu (2015). Il s'agit d'une échelle de type Likert en cinq (05) points allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ». Les scores varient de 18 à 90 points. Le score 18 traduit la perception d'équité du système fiscal (satisfaction du traitement de l'administration fiscale) et le score 90 indique la perception d'iniquité du système (insatisfaction du traitement de l'administration fiscale). L'exploration de

l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt a été possible grâce à l'échelle de conformité fiscale empruntée à Kirchler et de Wahl (2010). Elle est de type Likert en quatre (04) points allant de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ». Les scores varient de 20 à 80 points. L'attitude globale est mesurée à travers 20 items. A chaque item correspond 4 types de réponse : « pas du tout d'accord », « pas d'accord », « d'accord », « tout à fait d'accord ». Cette échelle comporte deux (02) facteurs et mesure cinq (05) dimensions. Le premier facteur est la conformité fiscale volontaire (Alpha 0,89) et le deuxième facteur est la conformité fiscale forcée (Alpha 0,78). La variance expliquée est de 52.89 %. La première dimension traite de l'engagement au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach de 0,88. La deuxième dimension se rapporte à l'adhésion au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach égale à 0,78. La troisième dimension mesure la résistance au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach de 0,81. La quatrième dimension réfère au désengagement au paiement de l'impôt avec un Alpha de Cronbach égale à 0,49 et la dernière dimension traite évalué le jeu de décèlement des défaillances du système fiscal dont l'Alpha de Cronbach est de 0,69. L'échelle de l'attitude fiscale a un Alpha de Cronbach de 0,81. Il s'agit des instruments aux propriétés psychométriques établies.

## **2.6- Administration du matériel**

La passation du questionnaire s'est faite sur l'ensemble des 10 communes d'Abidjan. Le questionnaire est remis directement en main propre à chaque répondant de façon volontaire pour être rempli. Avant le début de la passation, nous donnons toutes les consignes préliminaires à l'enquêté. La passation est autonome c'est-à-dire l'enquêté remplit seul le questionnaire pour une durée de 20 à 25 minutes en présence de l'enquêteur qui se met à une certaine distance pour ne pas influencer les réponses de celui-ci. Nous commençons toujours par le rassurer sur le cadre, l'objet et les objectifs de cette enquête et l'anonymat relatif aux réponses fournies. Cependant certains sujets qui ne croient pas en nos explications refusent

la passation. Ils pensent que nous sommes des envoyés du pouvoir et de l'administration fiscale et donc cette enquête serait un moyen pour les autorités fiscales de pouvoir détecter les fraudeurs afin de les punir. A la fin de la passation, nous invitons le sujet lui-même à vérifier qu'il n'a omis aucune question avant la restitution du questionnaire. Nous avons obtenu au total 257 questionnaires exploitables.

### 3- RESULTATS

Les différents résultats de cette recherche tiennent compte des différentes hypothèses émises. Ils sont d'une part, relatifs à la relation entre la perception de l'administration fiscale et l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt et, d'autre part, entre la perception du risque et l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Pour atteindre ces objectifs, nous avons pratiqué l'analyse de la variance multivariée dont les résultats globaux sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1** : Synthèse des résultats de l'analyse de variance

Sources de la variation		Somme des carrés	Ddl	Carré moyen	F	Significativité (Pr > F)
Variance Intergroupe	Perception de l'administration fiscale (A)	63,086	1	63,086	$F_A = 4,101$	$\leq 0,01$
	Perception du risque personnel d'être appréhendé et puni(C)	141,040	2	70,520	$F_c = 4,584$	$\leq 0,01$
Variance résiduelle		6076,754	255	15,384	-	-
Variance totale		6352,760	257	-	-	-

Ce tableau permet d'isoler deux niveaux de résultats liés aux effets des deux variables indépendantes c'est-à-dire la perception de l'administration fiscale et la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt.

### 3.1- Perception de l'administration fiscale et attitude à l'égard du paiement de l'impôt

L'indice de Snedecor  $F_B = 4,101$  est significative au risque d'erreur 1%. Cela prouve que la perception de l'administration fiscale chez les commerçants d'Abidjan influence leur attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Le test d de Tukey permet de comparer les scores moyens d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt selon la perception de l'administration fiscale.

**Tableau 2 : Comparaisons des scores moyens d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt selon la perception de l'administration fiscale**

Contraste	Différence	Différence standardisée	Valeur critique	Pr > Diff	Significatif
Perception valorisante de l'administration fiscale vs Perception dévalorisante de l'administration fiscale	-0,985	-2,226	1,966	<b>0,027</b>	<b>oui</b>
Valeur critique du d de Tukey :			2,78		

**Tableau 3 : Synthèse des comparaisons multiples par paires  
pour Perception de l'administration fiscale (Tukey (HSD))**

Modalité	Moyennes estimées	Erreur standard	Borne inférieure (95%)	Borne supérieure (95%)	Groupes
Perception dévalorisante de l'administration fiscale	36,213	0,257	35,577	36,874	A
Perception valorisante de l'administration fiscale	35,544	0,317	34,921	36,167	B

Les deux tableaux ci-dessus montrent que le niveau moyen d'attitude des contribuables qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale ( $m_B = 36,213$ ) est significativement supérieur à celui des sujets qui en ont une perception valorisante ( $m_A = 35,544$ ). Cela est confirmé par la valeur critique du  $d$  de Tukey = 2,78.

Ces résultats corroborent notre première hypothèse de travail qui stipule que les commerçants qui ont une perception négative de l'administration fiscale ont une attitude plus défavorable à l'égard du paiement de l'impôt que celle de leurs pairs qui en ont une perception positive. Cela s'explique par le fait que la plupart des sujets tiennent compte des actions de l'administration fiscale dans leurs motivations intrinsèques à payer leurs impôts. Les commerçants qui ont une perception négative des actions de l'administration fiscale sont ceux qui ont tendance à mettre en cause le bon fonctionnement de l'administration fiscale. Ils estiment que les lois ne sont pas claires ni compréhensibles, la somme payée n'est pas profitable à tout le monde et qu'il y a une iniquité et une illisibilité dans le montant à payer. L'administration fiscale n'est pas digne de confiance et ses

agents sont corrompus. Dans ce cas le contribuable est réticent au paiement de ses impôts. En revanche, si le contribuable a une perception positive de l'administration fiscale, les lois lui sembleraient compréhensibles et claires. Il pense aussi que l'impôt payé à l'administration fiscale profite à tous, l'administration fiscale donne des informations sur ce que veulent les contribuables même si souvent les contribuables pensent que les agents fiscaux sont corrompus. Dans ce deuxième cas, le sujet sera clairement plus favorable au paiement de l'impôt. La théorie écologique de la cognition sociale permet de mieux comprendre cette analyse. Aujourd'hui, les Ivoiriens rencontrent quotidiennement d'énormes difficultés financières, cherté de la vie, chômage, corruption. Avoir un emploi est un casse-tête pour les jeunes diplômés. La voie est donc ouverte à la création de petits métiers qui leur permettraient de survivre. Le refus des ceux-ci de passer de l'informelle aux activités formelles ou encore de quitter le désordre social se comprend comme moyen ou expression de revendication citoyenne. Le comportement incivique des contribuables est une forme de lutte, une manière de déconstruire l'ordre dominant et un affrontement des élites dirigeantes qui se sont accaparés des ressources et biens publics. L'incivisme fiscal apparaît alors comme un moyen de lutte pour survivre. Pour certains, la fraude leur permet de maximiser leurs gains afin de pouvoir prendre en charge leurs familles. L'incivisme fiscal apparaît ici comme un moyen pour rétablir l'équilibre et la justice sociale.

### **3.2- perception du risque encouru et attitude à l'égard du paiement de l'impôt**

L'indice de Snedecor  $F_B = 4,584$  est significative au risque d'erreur 1%. Cela montre que la perception du risque personnel d'être appréhendé et puni chez commerçants d'Abidjan a un impact sur leur attitude fiscale commerçants d'Abidjan influence leur attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Le test d de Tukey permet de comparer les scores



moyens d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt selon la perception du risque encouru. Les tableaux ci-dessous présentent l'application de ce test.

**Tableau 4** : Comparaison des scores moyens d'attitude à l'égard du paiement l'impôt en fonction de la perception du risque personnel encouru.

Perception risque1 / Tukey (HSD) / Analyse des différences entre les modalités avec un intervalle de confiance à 95% (Attitude à l'égard de l'impôt) :

Contraste	Différence	Différence standardisée	Valeur critique	Pr > Diff	Significatif
Perception valorisante de l'administration fiscale vs Perception dévalorisante de l'administration fiscale	-1,419	-3,021	2,353	<b>0,008</b>	<b>oui</b>
Valeur critique du d de Tukey :		3,327			

**Tableau 5** : Synthèse des comparaisons multiples par paires pour Perception risque1 (Tukey (HSD)) :

Modalité	Moyennes estimées	Erreur standard	Borne inférieure (95%)	Borne supérieure (95%)	Groupes
Perception dévalorisante de l'administration fiscale	36,723	0,405	35,927	37,519	B
Perception valorisante de l'administration fiscale	35,304	0,273	34,767	35,841	A

Le score moyen d'attitude à l'égard du paiement de l'impôt des individus qui minimisent le risque personnel encouru ( $m_B=36,723$ ) est significativement plus élevé que celui de sujets qui surestiment ce risque ( $m_A=35,304$ ). Cela est confirmé par la Valeur critique du  $d$  de Tukey = 3,327 significative indiquée dans le tableau ci-dessus. Nous constatons, à l'issue de ces comparaisons, que notre deuxième hypothèse de travail est vérifiée. Ainsi, les individus qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendés et punis ont une attitude plus défavorable au paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque personnel.

L'explication de ce résultat repose sur le fait que le contribuable évalue le risque auquel il est exposé sur la base des nuisances. Les conséquences des activités risquées peuvent être à la fois positives et négatives. Elles prennent en compte la référence à des valeurs mixtes. Dans toute situation où il est présent, le risque n'est accepté que parce que l'activité qui le crée permet d'atteindre des objectifs positifs ou souhaités. Tous les risques ne sont pas perçus ou redoutés de la même manière à l'intérieur d'une communauté ou d'une communauté à une autre. L'acceptation du risque évolue donc en fonction de différents éléments qui peuvent être liés à l'évolution des connaissances, l'évolution des lois, des mentalités, des positions et responsabilités dans l'organisation et le rapport au risque, le degré d'exposition, la croyance etc. (Cadet et Kouabéan, 2005). Le contribuable évalue, en fonction de ses objectifs, le « pour » et le « contre » lorsqu'il est en situation de payer l'impôt, avant de se conformer ou non à la législation fiscale. L'évaluation du risque personnel que le contribuable encoure est lié au jugement personnel qu'il fait des possibilités élevées ou faibles d'être appréhendé et sanctionné. Dans cette évaluation du risque, l'individu met en avant ses connaissances sur les conséquences de la déviance fiscale. Lorsqu'un contribuable sous-estime le risque personnel, il croit que la probabilité pour qu'il puisse être appréhendé et sanctionné est faible s'il ne se conforme pas aux lois fiscales. Ainsi, ce sujet juge l'administration fiscale comme étant une institution ayant une capacité

limitée d'enquêter sur toutes les activités des populations. De plus, les personnes de son entourage qui ont été appréhendées n'ont jamais été sanctionnées. Le manque de sanction, la capacité limitée de contrôle et même la possibilité de corrompre les agents fiscaux permettent aux sujets de sous-estimer le risque personnel. L'impunité en Côte d'Ivoire a renforcé chez les contribuables le comportement d'incivisme vis-à-vis de la législation fiscale. En revanche, lorsque le contribuable surévalue le risque personnel d'être appréhendé et sanctionné par l'administration fiscale, il a tendance à estimer qu'il a très peu de chance d'échapper aux contrôles et la probabilité de se faire prendre et punir est énorme s'il ne se conforme pas aux normes fiscales. Dans ce cas, le sujet croit en la capacité de l'administration fiscale de détecter plus facilement les fraudeurs, croit aussi que l'administration fiscale fait peur, les amendes sont trop lourdes et que le montant de l'amende à payer n'est pas négociable. Cela explique le fait que le sujet soit plus motivé à payer son impôt.

La théorie du comportement interpersonnel de Triandis (1980) nous permet d'approfondir cette analyse. Cette théorie soutient que les contribuables évaluent deux types de conditions avant d'adopter ou non des comportements inciviques fiscaux. Les conséquences négatives des actes répréhensibles susceptibles de présenter un risque énorme représentent les conditions inhibitrices, celles qui dissuadent, freinent le passage à l'acte. Cependant, les événements qui donnent lieu à des conséquences positives c'est-à-dire des retombées avantageuses aux contribuables sont celles qui facilitent l'adoption du comportement. A la fin de l'évaluation, lorsque les conditions inhibitrices sont minimisées, les contribuables s'engagent à adopter le comportement incivique fiscal. A l'opposé, les possibilités pour que des contribuables soient sanctionnés, punis ou d'écoper d'une amende et / ou d'un emprisonnement sont presque nulles. Cela signifie tout simplement que les individus adoptent le comportement incivique fiscal lorsqu'ils croient que les gains (avantages ou intérêts) reçus sont supérieurs aux pertes (inconvenients ou peines) qu'ils en tireraient.

#### 4- Discussion

L'objectif qui préside à la réalisation de cette étude était de savoir si l'attitude des commerçants d'Abidjan à l'égard du paiement de l'impôt varie selon leur perception de l'administration fiscale et du risque personnel d'être appréhendé et puni. Les résultats indiquent premièrement que les commerçants qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable vis-à-vis du paiement de l'impôt que celle de ceux qui en ont une perception valorisante. Deuxièmement, commerçants qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendé et puni par l'administration fiscale ont une attitude moins favorable envers le paiement de l'impôt que celle de ceux qui surestiment ce risque personnel encouru. Le premier résultat de cette étude rejoint la conclusion de l'étude de Jayawardane (2016) qui montre que la perception d'iniquité de l'administration fiscale favorise la non-conformité fiscale des contribuables de Colombo. Ces résultats concordent avec ceux de López-Castellano (2020) qui attribuent la non-conformité fiscale des Marocains à la perception négative de l'administration fiscale. Les principaux points de divergence entre l'étude que nous avons entreprise et celles de Jayawardane (2016) et López-Castellano (2020) ont trait à l'échantillon et surtout à la méthode d'approche du phénomène.

Le dernier résultat de notre étude concorde avec celui de Deyganto (2018) qui prouve que la probabilité d'être audité est un facteur clé influençant l'attitude de conformité volontaire des contribuables vis-à-vis du système fiscal. L'étude de Coetzee (2019) montre également l'efficacité des pénalités fiscales dans le changement comportemental des contribuables Sud-Africains. En définitive, dans cette partie, il ressort de l'examen de notre résultat par rapport à ceux présentés, que la conclusion de notre étude est en accord avec celles des travaux réalisés avant le nôtre. Malgré ces convergences, notre étude se distingue de celles des auteurs exposés.

Alors que nous analysons le phénomène avec une approche psychosociale, la plupart des études ont approché la conformité fiscale avec des méthodes économiques.

## **Conclusion**

La réalisation de cette étude visait à examiner l'effet de la perception de l'administration fiscale et du risque encouru sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les commerçants d'Abidjan. Pour atteindre ces objectifs, une enquête par voie de questionnaire est conduite sur un échantillon de 257 propriétaires de commerce à Abidjan, sélectionnés par la technique d'échantillonnage raisonné. L'analyse de la variance multivariée et le test de Tukey sont employés pour mettre en exergue l'impact de ces variables explicatives sur l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt. Les résultats de cette étude prouvent que nos objectifs sont atteints et les deux hypothèses de travail émises sont corroborées par les faits. Premièrement, les individus qui ont une perception dévalorisante de l'administration fiscale développent une attitude moins favorable au paiement de l'impôt que ceux qui en ont une perception valorisante. Deuxièmement, les commerçants qui sous-estiment le risque personnel d'être appréhendés et punis ont une attitude moins favorable au paiement de l'impôt que ceux qui surestiment ce risque personnel. Ces résultats auxquels nous sommes parvenus pourraient aider à élaborer des programmes de sensibilisation plus efficaces en vue de réduire significativement les conduites de déviance fiscale. Les structures ayant pour mission de lutter contre ce phénomène en Côte d'Ivoire disposent de facteurs additionnels auxquels elles pourraient se servir pour intervenir plus efficacement. Le problème d'incivisme fiscal étant d'abord et avant tout cognitif, les autorités politiques et administratives doivent associer les psychologues dans l'élaboration des stratégies de campagne de sensibilisation pour agir efficacement contre l'incivisme fiscal.

### Références bibliographiques

- Artawan, I. G. P., Widnyana, I. W., & Teja-Kusuma, I. G. A., 2020, « The Effect of Service Quality to Build Taxpayer Trust and Satisfaction on Increasing Taxpayer Compliance in Gianyar Regency»; *International Journal of Contemporary Research and Review*, 11, p.21868-21883. 9
- Banque Mondiale, 2019, Côte d'Ivoire : Relever le défi de la mobilisation fiscale, étude sur la politique fiscale en Afrique de l'Ouest.
- Barilari, A., 2000, *Le consentement à l'impôt*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bordes-Pages, G., Valérie de BREM, Champeaux, N., Chantrel, G., Fayol, F., Julienne, D., Magniet, P., Marsin, D., Moray, Y. M., Steinberg, H., Turc, J., & Vasquez, M., 2008, «Le civisme fiscal : entre valeur républicaine et outil de recouvrement», *la revue du trésor*, 6, p.428 – 436.
- Cadet, B., & Kouabenan, D. R., 2005, « Evaluer et mobiliser les risques : Apports et limites de différents paradigmes dans le diagnostic de sécurité », *Le travail humain*, 68, p.7-35.
- Coetzee, W., 2019, *Are tax penalties effective in combatting tax avoidance ?*, University of Pretoria, Sud Africains.
- Deyganto, K. O., 2018, « Factors Influencing Taxpayers' Voluntary Compliance Attitude with Tax System: Evidence from Gedeo Zone of Southern Ethiopia », *Universal Journal of Accounting and Finance*, 6, p.92-107. 3.
- Diomande, G. S. H., 2013, *La fraude fiscale au niveau de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en Côte d'Ivoire*, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
- Edosa-Josué, A., Ehichioya, I., & Izedonmi, C., 2014, *Déterminants de la conformité à l'Université du Bénin*, Nigéria.
- Ekanza, M. G., 2022, *Déterminants psychosociaux de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt chez les résidents d'Abidjan âgés de 18 ans et plus*, Université Félix Houphouët Boigny Abidjan
- Gibson, J. J., 1979, *The ecological approach to visual perception*, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum Associates.

- Giray, F., aydoğdu, C. & Gerçek A., 2015, Factors determining taxpayers' perception towards tax fairness: the structural equation model for turkey. *International journal of economics and finance studies*, 1, p.1309-8055. 7.
- Institut National de Statistique, 1998, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat », Tome 1, p.10-18.3.
- Jayawardane, D., 2016, « Attitude des contribuables et décision de conformité fiscale au Sri Lanka « fiscal », *Revue internationale des arts et du commerce*, 5, p.124 – 135.2.
- Kim, S., 2008, « Does political intention affect tax evasion? » *Journal of Policy Modeling*, 30, p. 401- 15.3.
- Kirchler, E., & Wahl, I., 2010, « Tax compliance inventory TAX-I: Designing an inventory for surveys of tax compliance », *Journal of Economic Psychology*, 31, p.331–346.
- Leroy, M., 2009, « La sociologie fiscale, Socio-logos », *Revue de l'association française de sociologie*, URL : <http://socio-logos.revues.org/2278>. Consulté le 21 septembre 2017.
- López-Castellano, F., 2020, « Tax culture, voluntary compliance and social justice: Perceptions from Moroccan citizenship », *Journal of Business and Social Science Review*, 1, p. 66-72.6.
- OCDE, 2019, *Quels sont les déterminants du civisme fiscal ?*, Document de consultation publique, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE, 2013, *Tax and Development: Aid Modalities for Strengthening Tax Systems*. Nathan Associates Inc.
- Palil, M. R., 2010, *Tax knowledge and tax compliance determinants in self assessment system in Malaysia*, University of Birmingham, Birmingham.
- Triandis .H. C., 1980, *Values, attitude and personal behavior, Beliefs, attitudes and values*. Nebraska, university of Nebraska Press.
- Wakanga, O., 2011, *L'incidence de la fraude fiscale sur l'économie centrafricaine*, Université de Bangui, Centrafrique

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'EDUCATION

Achévé d'imprimer  
sur les presses



Septembre 2023

ISBN : 2- 909426-63-7  
EAN : 9782909426631

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

**SOUSSION D'ARTICLES : [info@ipnetp.ci](mailto:info@ipnetp.ci)**